

Mémoire pour la consultation prébudgétaire 2024-2025

À propos du Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick

Le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick est un organisme public indépendant d'étude et de consultation, traitant les domaines ou questions qui revêtent une importance, présentent un intérêt ou sont source de préoccupation pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle. Ses objectifs sont les suivants :

- a) être un organisme indépendant qui fournit au ministre des conseils sur les questions qui revêtent une importance pour les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- b) attirer l'attention du gouvernement et du public sur les questions qui intéressent et préoccupent les femmes et qui concernent leur égalité réelle;
- c) inclure et mobiliser les femmes d'identités, d'expériences et de communautés diverses, les groupes de femmes et la société en général;
- d) agir de façon stratégique et fournir des conseils sur les questions d'actualité et d'avenir;
- e) représenter les femmes du Nouveau-Brunswick.

En visant l'atteinte de ces objectifs, le Conseil peut mener ou faire faire des recherches et publier les rapports, les études et les recommandations. Les travaux du Conseil sont dirigés par des membres bénévoles nommées, représentant des organisations ou siégeant à titre individuel. Le Conseil mène ses activités avec un petit effectif.

Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre

L'analyse comparative selon le genre plus (ACG+) est un outil qui est utilisé afin d'évaluer l'incidence potentielle de politiques publiques, de programmes et de projets sur certaines tranches de la population comparativement à d'autres. L'ACG+ qui est adaptée au processus budgétaire est parfois appelée la budgétisation fondée sur le genre. L'ACG+ ne se limite pas au sexe ou au genre, mais prend en compte des facteurs qui se recoupent et qui forment les expériences des individus, y compris l'âge, la situation résidentielle, le fait d'être racisé·e, l'ethnicité, la culture, le handicap et la langue. L'ACG+ est importante car, pendant la majeure partie de l'histoire moderne, les institutions publiques comme les gouvernements ne se sont pas soucies du fait que leur travail puisse avoir des effets différents sur certains groupes démographiques en particulier, comme les femmes, par rapport à d'autres. L'ACG+ est un élément essentiel de l'élaboration de politiques publiques équitables, efficaces et fondées sur des données probantes.

Depuis 2021, le gouvernement remet un [Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre](#) en même temps que son budget principal qui présente les renseignements sur « les répercussions des mesures précises dans le budget d'après l'ACG+¹ ». Dans sa première version, l'objectif de l'Énoncé était de « mettre en évidence comment les initiatives principales se répercutent sur les genres et la diversité² ». Il fournissait également des données démographiques permettant de contextualiser les enjeux et les obstacles rencontrés par certaines populations dans la province. Suivant [les commentaires du Conseil des femmes](#) et d'autres organismes travaillant sur l'égalité des genres dans la province, une nette amélioration a été observée dans l'[Énoncé 2022-2023](#) pour ce qui est de la profondeur de l'information fournie. Il comprenait 17 rapports des effets qui ont décrit l'ACG+ sur les politiques, programmes, services et initiatives. L'[Énoncé 2023-2024](#) a encore mieux fait en fournissant 40 rapports des effets, tous plus détaillés que ceux des années précédentes.

Malgré ces améliorations, l'Énoncé échouait à donner toute l'information permettant de déterminer si l'ACG+ avait été appliqué ou non à l'ensemble du budget. Un budget est plus que la somme de ses parties. Il est essentiel de comprendre comment l'outil influence le processus d'allocation des ressources à un ministère, à un programme ou à une politique en particulier plutôt qu'à un autre pour s'assurer qu'il n'est pas seulement appliqué, mais qu'en plus il l'est de façon adéquate et qu'il influence les décisions. Cette façon de faire nous assure que l'ACG+ entre à part entière dans l'élaboration de politiques, et qu'elle n'est pas seulement considérée comme une case à cocher par les différents ministères.

Le Conseil des femmes espère que l'Énoncé 2024-2025 démontrera clairement que l'ACG+ a été un élément fondamental de l'ensemble du processus budgétaire – à partir des programmes, services et politiques, jusqu'au budget dans son ensemble, en passant par les présentations budgétaires des ministères.

¹ Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Énoncé relatif aux effets spécifiques selon le genre 2021, p. 2.

² P. 4.

Des politiques fondées sur des données probantes et sur l'équité

Le budget provincial est le moment où le gouvernement définit clairement ses priorités et les ressources qui y seront consacrées. Le Conseil des femmes souhaite donc profiter de cette occasion pour lui recommander une fois de plus de respecter un processus d'élaboration de politiques fondé sur des données probantes et sur l'équité. Le Conseil des femmes est préoccupé par le fait qu'à deux reprises au cours de l'exercice fiscal actuel, le gouvernement a proposé une politique préjudiciable aux populations marginalisées et souvent mal comprises. Ces politiques ne sont pas fondées sur des données probantes ni sur l'équité et peuvent contrevenir à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le premier cas est la [modification](#) de la politique 713 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les écoles et les activités liées à l'école, qui a brimé les droits des élèves trans. Le deuxième cas est la proposition de [Loi sur l'intervention humanitaire](#), qui permettrait aux juges et aux agent-es d'audience d'ordonner à des personnes souffrant de troubles liés à la consommation de substances et qui ne répondent pas à leurs besoins fondamentaux de suivre un traitement involontaire. [Il n'existe aucune preuve convaincante que le traitement involontaire est un moyen efficace de traiter les troubles liés à la consommation de substances*](#); au contraire, ce qui a été démontré c'est qu'il est moins efficace que le traitement volontaire et [qu'il peut augmenter le risque de surdose et de décès](#).

Ces politiques sont susceptibles de causer un tort immédiat aux populations marginalisées et de les stigmatiser davantage. Cela pourrait se traduire par un isolement social accru, de la réticence à aller chercher de l'aide et des problèmes encore plus nombreux dans le futur.

En plus d'être préjudiciables aux personnes marginalisées et vulnérables, ces politiques ne correspondent pas à l'objectif de responsabilité financière du gouvernement. Leurs effets immédiats et à long terme devront être pris en charge par le gouvernement, probablement une fois qu'ils seront devenus plus complexes et qu'ils exigeront une intervention de crise. L'intervention de crise est généralement plus coûteuse qu'une intervention précoce. Ces politiques peuvent également violer les droits garantis par la *Charte*, ainsi que contrevenir aux codes de conduite des professions réglementées concernées, ce qui peut conduire à des procès longs et coûteux pour le gouvernement. Les modifications apportées à la politique 713 font déjà l'objet d'une [action en justice](#) et la *Loi sur l'intervention humanitaire* [pourrait également être contestée](#).

Ce ne sont pas seulement les politiques elles-mêmes qui sont inquiétantes, mais la manière dont le gouvernement les a présentées et défendues devant la critique. Le premier ministre et les ministres ont publiquement rejeté des recherches fiables sur les enjeux visés par ces politiques, ont [remis en question sans fondement*](#) ou [sapé](#) le travail et la crédibilité d'expert-es en la matière, et ont parfois [répété la mésinformation](#) ou [dénaturé d'autres propositions politiques*](#). Tous ces actes érodent la confiance du

* Les liens qui ne sont disponibles qu'en anglais sont indiqués par un astérisque.

public dans le gouvernement, ce qui est extrêmement préoccupant en ce contexte de montée de l'extrême droite. Le Conseil des femmes a déjà fait ses recommandations au gouvernement sur cette montée inquiétante, et ses effets particuliers sur les femmes, dans son [Mémoire présenté à la commissaire sur le racisme systémique](#) et dans son document intitulé [L'augmentation des activités anti-2ELGBTQQIA+ organisées au Nouveau-Brunswick](#).